



Paris, 3 décembre 2015

Bilan de l'ouverture des marchés de gros de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité, du gaz et du CO₂ (données au 30 sept. 2015)

Électricité : la baisse de la production hydraulique au 3^e trimestre entraîne une hausse des prix sur le marché à court terme alors que le marché à terme suit une tendance baissière

La baisse de la production hydraulique au 3^e trimestre 2015, qui affiche un taux de production de seulement 20 %, conjuguée à une consommation soutenue pour la période, a entraîné **la hausse des prix sur le marché à court terme** (enchère EPEX Spot) à 35,8 €/MWh contre 28,4 €/MWh au 3^e trimestre 2014.

La baisse de la production hydraulique a été compensée par une hausse de la production par des énergies fossiles (+27 % par rapport au 3^e trimestre 2014) ainsi que par des importations plus importantes pour la période (+50 % comparé au T3 2014). **Le solde exportateur s'élève à 17,7 TWh**, en baisse de 14 % comparé au 3^e trimestre 2014.

Le prix du produit Calendaire 2016 (livraison en 2016) est tombé en-dessous des 37 €/MWh au cours du 3^e trimestre 2015 suivant la tendance des combustibles. Il s'établissait à 37,23 €/MWh au 30 septembre 2015.

Les volumes échangés sur les marchés à terme sont en légère hausse par rapport au trimestre précédent pour ce qui concerne les produits mensuels (+9 %) et calendaires (+25 %).

Gaz naturel : des prix de gros européens toujours plus bas tirés par le contexte économique mondial et un approvisionnement conséquent des marchés européens

Les prix de gros européens ont poursuivi une tendance baissière soutenue au cours de sur l'ensemble du trimestre. Cette tendance est appuyée par une consommation stable (+2 % par rapport au 3^e trimestre 2014) et un bon approvisionnement sur l'ensemble du trimestre.

Ainsi, les prix sur les marchés, tous segments confondus, s'affichent en nette baisse sur le 3^e trimestre par rapport au précédent. Toutefois, les prix à terme reculent de 19 % par rapport au 3^e trimestre 2015 contre une légère hausse de 5 % pour les prix à court terme.

Dans ce contexte de prix faibles, la demande des sites fortement modulés, qui représente notamment la consommation des centrales électriques à cycle combiné gaz, **a plus que doublé par rapport au trimestre précédent.** Au total sur les trois premiers trimestres de l'année, la demande de ces sites a plus que doublé par rapport aux niveaux observés en 2014 et reste 15 % au-dessus des niveaux de 2013.

Le bon niveau d'approvisionnement en gaz dans le sud de la France depuis le 4^e trimestre 2014 a permis la décongestion de la liaison entre le Nord et le Sud. L'écart de prix entre les deux zones s'est établi au 3^e trimestre 2015 en moyenne à 0,46 €/MWh.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01 44 50 41 77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01 44 55 89 16 – cecile.casadei@cre.fr

Au 3^e trimestre 2015, les volumes échangés sur les bourses et les plateformes de courtage sont en baisse par rapport au 3^e trimestre 2014, marqués par une diminution des échanges à terme (-36 %) légèrement compensée par une hausse des échanges à court terme (+14 %).

Au mois de septembre, les premières injections de bio-méthane issu du traitement de déchets ménagers ont eu lieu sur le réseau de transport français.

CO₂ : Le prix des quotas d'émission (EUA) en hausse au 3^e trimestre 2015

Au cours du 3^e trimestre 2015, **le prix moyen de marché à court terme du produit EUA a augmenté de 9 % (à 8,0 €/tCO₂)** par rapport au 2^e trimestre 2015, à la suite de l'approbation par le Parlement européen de la proposition de mise en place d'une réserve de stabilité de marché (*Market Stability Reserve*).

Les volumes EUA échangés ont fortement augmenté par rapport au trimestre précédent à 1 655 Mt (+14 %). Les volumes EUA échangés sur les bourses et sur les plateformes de courtage ont respectivement augmenté de 13 % et de 18 %.

Les rentabilités théoriques d'une centrale électrique fonctionnant au charbon ou au gaz sont en augmentation dans un contexte de baisse du prix des combustibles, avec une rentabilité pour une centrale thermique au charbon en moyenne à 23,1 €/MWh en pointe pour l'échéance à terme (un an) tandis que celle d'une centrale thermique au gaz est en moyenne à 2,8 €/MWh en pointe pour la même échéance.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01 44 50 41 77 – anne.monteil@cre.fr
Cécile CASADEI : 01 44 55 89 16 – cecile.casadei@cre.fr